



## ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

### DIX-SEPTIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE (APIRG/17) (Burkina Faso, du 2 au 6 août 2010)

#### Point 4 de l'ordre du jour: Planification et mise en œuvre de la navigation aérienne dans la Région AFI

##### Point 4.1: Examen et mise à jour de la liste des carences dans le domaine de la navigation aérienne – Planification opérationnelle d'aérodromes

(Note du Secrétariat)

#### RESUME

La présente note contient un résumé des discussions tenues par le Sous-Groupe AOP à sa huitième réunion au sujet des carences dans le domaine AOP.

La suite à donner par APIRG/17 est indiquée au paragraphe 5.

## 1. INTRODUCTION

1.1 L'APIRG revoit périodiquement l'état de mise en œuvre du Plan de navigation aérienne AFI par le biais de ses organes auxiliaires, en particulier le Sous-Groupe AOP. Les résultats de cet examen périodique sont transmis au Conseil de l'OACI et notifiés aux Etats et aux organisations comptétentes. Depuis APIRG/15, les Bureaux régionaux ont pris un certain nombre de mesures pour suivre la situation avec les Etats concernés, ce qui a permis de remédier à quelques-unes des carences ; toutefois, bon nombre d'entre elles subsistent. La liste des carences dans la Région AFI a été établie par le Bureau régional et mise à jour sur la base des renseignements supplémentaires recueillis dans le cadre des réunions régionales, des missions d'experts effectuées dans les Etats, y compris dans le contexte des audits de supervision de la sécurité, et des informations recueillies auprès de diverses sources, notamment les organisations représentant les usagers, après validation conformément à la décision pertinente de la Commission de navigation aérienne.

2. L'ALLPIRG/5 a préconisé, dans sa Conclusion 5/15, la mise en œuvre de "*mesures de dernier recours*" lorsque tous les efforts pour éliminer les carences se sont avérés vains, toute les solutions possibles ayant été épuisées. La mesure de dernier recours se présente en deux volets :

- a) Proposer l'inclusion d'une installation ou procédure de rechange dans l'ANP ;
- b) En cas d'impossibilité, saisir les Etats, les utilisateurs et l'OACI d'une analyse des risques liés à la carence considérée.

3. La question des carences dans le domaine AOP a été longuement débattue par le Sous-Groupe AOP à sa huitième réunion. La réunion a été informée des difficultés persistantes rencontrées par le Secrétariat pour obtenir des Etats des informations actualisées sur les carences signalées par les utilisateurs et les mesures prises pour y remédier, ainsi que sur les mesures correctrices envisagées lorsque ces carences ont été mises en évidence. Pour sa part, l'IATA a fait savoir qu'elle organisait périodiquement des missions techniques permettant à ses équipes d'experts de rester directement en contact avec les autorités compétentes et les fournisseurs de services. Ces missions permettent de fixer avec les autorités des délais réalistes pour la mise en œuvre des mesures à prendre et, le cas échéant, de se mettre d'accord sur des missions de suivi.

4. Après délibération, la réunion a été d'avis que la méthode suivie pour compiler la liste des carences n'était guère efficace. Cette méthode n'est pas non plus adaptée à la validation des carences signalées par les utilisateurs, puisque les Etats ne répondent pas aux demandes d'éclaircissements qui leur sont adressées. Par conséquent, à aucun moment la liste des carences peut être considérée comme fiable. La réunion a donc recommandé que la méthodologie soit revue par le Secrétariat et soumise au Sous-Groupe AOP à sa prochaine réunion. Cette question a été abordée par ailleurs au titre du point 3 de l'ordre du jour (cf. WP/5). La réunion a formulé à ce sujet le projet de Conclusion ci-après :

**Projet de Conclusion 8/5: Réexamen de la méthode utilisée pour compiler la liste des carences**

**Que l'OACI devrait élaborer une méthode plus efficace pour compiler, valider et suivre les carences aux aéroports internationaux, qui garantirait que la liste des carences est raisonnablement à jour tout le temps.**

**5. Suite à donner par APIRG/17**

5.1 La réunion est invitée à prendre note des discussions qui ont eu lieu au sein du Sous-Groupe AOP et à recommander au Conseil d'adopter les projets de Conclusion pertinents, pour suite à donner.